



Motion de la Fédération des Parcs naturels régionaux

Opposition à la construction de centrales solaires au sol sur des terres agricoles ou des espaces naturels

Bureau du 27 janvier 2010

Le Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux s'inquiète de la parution du décret DEVU0901753D relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité qui stipule, dans son article 4 une disposition qui va à l'encontre de la préservation des paysages et de la biodiversité :

Article 4 : Après le septième alinéa de l'article R.123-20-1 du code de l'urbanisme, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« g) Supprimer des règles qui auraient pour seul objet ou pour seul effet d'interdire l'installation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol d'une puissance crête inférieure ou égale à douze mégawatts, dans les parties des zones naturelles qui ne font pas l'objet d'une protection spécifique en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages et qui ne présentent ni un intérêt écologique particulier ni un intérêt pour l'exploitation forestière. ».

Madame Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, a déclaré à l'occasion du Congrès des Parcs le 2 octobre 2009 à Voiron: « Sur ce sujet (du photovoltaïque), je suis fermement opposée à la construction de centrales solaires au sol sur des terres agricoles ou des espaces naturels. Il faut être très clair. Nous avons de gros enjeux pour l'avenir, écologiques, mais aussi alimentaires, non négligeables. »

Le Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux très favorable au développement des énergies renouvelables, exprime toutefois son opposition au développement des équipements photovoltaïques au sol et partage la position de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie. Il demande en conséquence que soit modifié l'article 4 du décret sus visé afin de prendre en compte la nécessité de protéger les terres agricoles, les milieux naturels et la nature ordinaire, source de biodiversité.